

**Communiqué de presse - 09/04/2021**

**PISCINES**

**STAGES DE NATATION POUR LES ENFANTS PENDANT LES VACANCES**

**POUR QUI ?**

Stages réservés aux enfants de 8 à 13 ans, n'ayant pas peur de l'eau et sachant nager au moins 25 mètres en grande profondeur.

Limité à 14 enfants maximum

**MODALITES D'INSCRIPTION**

Inscription par téléphone à l'accueil du Complexe Aquatique entre 8h30 et 17h

**02 51 05 58 55**

**TARIFS**

35 €

**Conformément aux décisions gouvernementales\*, les maîtres-nageurs du complexe aquatique proposent durant les vacances scolaires des stages de natation pour les enfants de 8 à 13 ans dans le bassin extérieur de 50 mètres.**

2 sessions de stages sont proposées :

- Du lundi 12 au vendredi 16 avril
- Du lundi 19 au vendredi 23 avril

Chaque session inclut une formule de 5 cours (d'une durée de 45 minutes chacun).

**Bassin extérieur**

Le bassin nordique situé en extérieur du complexe aquatique reste également ouvert au grand public durant la période de vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 10h à 18h30 ;
- Le samedi de 14h à 18h30 ;
- Le dimanche de 9h à 12h puis de 14h à 17h.

**Bassins intérieurs**

Pour rappel, dans le cadre du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, les publics prioritaires (handicapés MDPH et les publics ayant une prescription médicale) peuvent toujours avoir accès en plus aux bassins intérieurs sur les mêmes créneaux horaires.

**\* MESURES GOUVERNEMENTALES**

Dans le cadre de la déclinaison des décisions sanitaires pour le sport en date du 3 avril, le gouvernement a autorisé :

- la pratique sportive de manière organisée, encadrée et sécurisée des mineurs en extérieur uniquement et dans le respect de la distanciation, qu'elle se déroule dans l'espace public ou dans les équipements sportifs de plein air ;
- la pratique sportive des majeurs dans l'espace public comme dans les équipements sportifs de plein air dans le respect de la distanciation mais sans limitation de durée ;
- la pratique sportive des publics prioritaires dans l'ensemble des équipements sportifs (plein air et couverts).

Dans chaque cas, le couvre-feu et la limitation à 10 km autour du domicile devront être respectés.